

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/03/32

Objet : 32 - Marché n° VN 26018 Contrat de maintien en conditions opérationnelles

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 21 février 2024 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par la société HELIAQ,

Décide

- De donner son accord à la signature du marché n° VN 26018 Contrat de maintien en conditions opérationnelles avec la société **HELIAQ**, domiciliée 3 rue Adrienne Bolland 33185 LE HAILLAN.

Le montant annuel du marché est de 10 060.00 € HT.

Le contrat est conclu pour une période de 12 mois non reconductible.

Fait à Vire Normandie, le 9 mars 2026

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260310-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Décision du Maire n°2026/03/32 du 9 mars 2026

